Index du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

Nous avons préparé notre <u>rapport de développement durable 2024</u> à la lumière des normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), désormais sous la responsabilité du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) de la IFRS Foundation. L'index suivant présente les renseignements que nous avons divulgués relativement au SASB les plus étroitement liées à nos activités dans les domaines de l'assurance et du dépôt et de la gestion de patrimoine. En plus de figurer dans le Rapport sur le développement durable, les informations transmises au SASB se trouvent dans le rapport annuel, la circulaire d'information de la direction et le rapport en matière de gérance de Gestion de placements Manuvie.

RA Rapport annuel 2024

CSP Circulaire de sollicitation de procurations 2025

| Sujet | Normes du SASB | Indicateur | Divulgations |
|---|----------------|---|--|
| Secteur : Assurance | | | |
| Transparence de l'information et pertinence des conseils donnés Clients | FN-IN-270a.4 | Description de l'approche utilisée pour informer les clients au sujet des produits | Rapport sur le développement durable page 86 |
| Intégration des Facteurs environnementaux sociaux, et Gouvernance d'entreprise dans la Placement Cadres | FN-IN-410a.1 | Actif total investi par secteur et catégorie d'actif | Rapport sur le développement durable page 22; RA |
| | FN-IN-410a.2 | Description de l'approche d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus et les stratégies de gestion des placements | Rapport sur le développement durable pages 18-22, 25, 30-35 |
| Politiques visant à encourager des comportements responsables | FN-IN-410b.2 | Discussion sur les produits et les caractéristiques des produits qui encouragent la santé, la sécurité ou les comportements respectueux de l'environnement | Rapport sur le développement durable pages 51-53, 69-71 |
| Gestion des risques systémiques | FN-IN-550a.3 | Description de l'approche utilisée pour gérer les risques liés au capital et aux liquidités associés aux activités qui ne relèvent pas de l'assurance | Rapport sur le développement durable pages 28-38; RA pages 45-83 |

III Manuvie

| Sujet | Normes du SASB | Indicateur | Divulgations | |
|--|----------------|--|--|--|
| Secteur : Activités de gestion de l'actif et de dépôt | | | | |
| Transparence de l'information et pertinence des conseils donnés aux clients | FN-AC-270a.3 | Description de l'approche utilisée pour informer les clients au sujet des produits et des services | Rapport sur le développement durable page 86 | |
| Diversité et inclusion des employés | FN-AC-330a.1 | Pourcentage de la représentation des groupes raciaux et ethniques au sein 1) de la haute direction, 2) des dirigeants ne faisant pas partie de la direction, 3) des professionnels et 4) de tous les autres employés | Rapport sur le développement durable pages 91-94 | |
| Intégration des facteurs environnementaux, sociaux, et de gouvernance dans la gestion des placements et le conseil | FN-AC-410a.1 | Actif géré, par catégorie d'actif, qui tient compte 1) de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), 2) des placements durables et 3) de la présélection des placements | Rapport sur le développement durable pages 22, 89 | |
| | FN-AC-410a.2. | Description de l'approche d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus et les stratégies de gestion des placements | Rapport sur le développement durable pages 18-22, 25, 30-35; Rapport en matière de gérance 2023 de Gestion de placements Manuvie pages 58-68 | |
| | FN-AC-410a.3 | Description des politiques et procédures en matière de vote par procuration et d'intervention auprès des sociétés détenues | Rapport sur le développement durable pages 18-21; CSP pages 8-12, 129 130 | |
| Éthique d'entreprise | FN-AC-510a.2 | Description des lignes directrices et des procédures pour les dénonciations | Rapport sur le développement durable pages 72-74, 79-80; Code de déontologie et d'éthique | |